

Organisateur : Comité des Loisirs de Jaillon, 1 Chemin de Villey St Etienne JAILLON

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Le 13 septembre 2026 à Jaillon

PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

.....

..... CP : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à : **Le**

Signature :

Ci-joint :

- Mon règlement de € pour un emplacement de Mètres.
- Ma caution de 10 € qui me sera remise à la fin de la manifestation
- Le règlement ci-joint signé

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise en mairie

comitejaillon@laposte.net

Copyright – Le Comité des Loisirs de Jaillon

Règlement intérieur

- Le vide-grenier est ouvert à toute personne majeure, particulier ou professionnel, quel que soit son lieu de résidence,
- Les exposants seront accueillis entre 6h et 8h et dirigés vers leur emplacement qui ne pourra pas être modifié,
- Pas d'exposition en dehors des emplacements attribués,
- Un seul véhicule par emplacement sera accepté. Si les exposants utilisent un autre véhicule pour s'installer, ils l'enlèveront ensuite de la zone de vente,
- Aucun exposant n'empiètera sur les emplacements contigus ou sur les zones réservées,
- Tout emplacement non occupé à partir de 8h sera considéré comme libre et redistribué,
- **Pour raison de sécurité la circulation des véhicules sera strictement interdite entre 8h et 18h, en conséquence chaque exposant s'engage à ne pas quitter la manifestation avec son véhicule avant 18h.**
- Ouverture au public de 8h à 18h,
- L'organisateur ne fournit aucun matériel (table ou chaise)
- L'organisateur refusera toute marchandise non conforme (nourritures, boissons, animaux)
- **La vente d'armes et de munitions est interdite**
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants ne respectant pas ce règlement intérieur,
- **Les exposants remmèneront impérativement la totalité de leurs invendus et ainsi que tous les déchets ou cartons. Une caution de 10 € est demandée à l'inscription. Elle sera restituée au moment de la libération de l'emplacement après vérification. Elle sera conservée par l'organisateur si des déchets restent sur place.**
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou incident commis sur les stands des exposants,
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui; ils doivent donc être couverts par leur propre assurance,
- Tout litige entre vendeur et acheteur n'engage aucunement la responsabilité de l'organisateur qui se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité,
- La buvette et restauration sont entièrement gérées par l'organisateur,
- Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera accordé y compris en cas d'intempéries ou désistement.
- Toutefois l'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler le vide-greniers avant le début de la manifestation. Dans ce cas et seulement dans ce cas tous les exposants seront remboursés sans pouvoir prétendre à quelqu'autre dédommagement.
- Pour des raisons de sécurité, le règlement est susceptible d'évoluer.

Nom, Prénom :

Date :

Signature : Valant acceptation du présent règlement.